Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 031-213105745-20261019-043_2026-DE

Nombre de membres :

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MARCHAND, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13/10/2026

Présents : MARCHAND René, GAZZERA Philippe, TOURCHE Marie-Claire, PECHOULTRES Jean-Baptiste, KASA Flutura, PATENOSTRE Lionel, DAGRAS Louis François, DEQUIVRE Corinne, PILKOWSKI Véronique, BORDES Mathilde, GUALBERT Mathieu, ESTRADE Guillaume BRUN Anthony, RECART Julien, GRAESSER Mylène, VIROT Amélie, MOQUET Mélody, DAUBERT-DA COSTA Martine, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BAUTISTA Ludovik.

Absents représentés : BAROTTE Marjorie (Procuration à ROUGANIOU Marie

Absent : BRENAC Cyril

Madame GRAESSER Mylène a été élue secrétaire de séance.

N° 043-2026

OUVERTURE D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget communal 2026,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : encadrement des Services techniques.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste de responsable des Services Techniques municipaux à temps complet à compter du 1er novembre 2026, dont la mission principale sera d'encadrer le service.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 031-213105745-20261019-043_2026-DE

Ce poste sera ouvert aux titulaires du grade d'agent de maitrise, agent de maitrise principal de 2ème classe ou agent de maitrise principal de 1ère classe ou aux contractuels dans le cas où aucun titulaire ne serait disponible pour ce poste ou ne répondrait pas aux critères de recrutement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUÏ** Monsieur le Maire,
- **APRÈS** en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **DÉCIDE** :
  - la création d'un emploi de responsable des services techniques à temps complet à compter du 1er décembre 2026 afin de s'occuper de l'encadrement du service. Ce poste sera ouvert aux titulaires du grade d'agent de maitrise, agent de maitrise principal de 2ème classe ou agent de maitrise principal de 1ère classe ou aux contractuels dans le cas où aucun titulaire ne serait disponible pour ce poste ou ne répondrait aux critères de recrutement,
  - la modification du tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
René MARCHAND

